



# COMMUNE DE BERBEZIT

Département de Haute-Loire

République Française

## ENGAGEMENT DE LOCATION SAISONNIÈRE GÎTE COMMUNAL

Classement : 2 étoiles

Capacité d'accueil : 8 personnes

Arrêté préfectoral n° 2008/118 en date du 26 août 2006

Tarifs fixés par délibération n° 02/2019 du 18 janvier 2019

Propriétaire :

Commune de Berbezit

Le Bourg

43160 BERBEZIT

Locataire (nom, adresse, téléphone) :

.....

.....

.....

Le bailleur (propriétaire) et le locataire ont convenu et arrêté ce qui suit :

Le bailleur loue au locataire qui accepte, à titre de location saisonnière, les locaux ci-après désignés :

### DESIGNATION DES LOCAUX

Adresse : Le bourg (près de l'église), 43160 BERBEZIT

Surface : 120 m<sup>2</sup>

Nombre de pièces : 4

Type de logement : appartement

Un exemplaire du règlement est remis au locataire qui s'engage à le respecter et à utiliser le gîte communal en « bon père de famille ».

La présente location est consentie aux conditions suivantes :

### CONDITIONS DE LOCATIONS

Durée :

Entrée le ..... à 17 heures

Sortie le ..... à  17 heures

12 heures

Autre : .....

Un état des lieux sera réalisé à chaque début et fin de location.

### CONDITIONS TARIFAIRES

Loyer :

Semaine 7 nuits Basse-saison (01/10 au 31/05)

Tarif  
pour toute location

200 €

Tarif  
locataires réguliers

180 €

Semaine 7 nuits Haute-saison (01/06 au 31/09)

290 €

260 €

Week-end (du vendredi au dimanche quelle que soit la saison)

100 €

100 €

1 nuit en semaine (quelle que soit la saison)

50 €

50 €

Nombre de nuits x tarif : .....

1 nuit en week-end (quelle que soit la saison)

60 €

60 €

Nombre de nuits x tarif : .....

**COÛT TOTAL DE LA LOCATION** : ..... €

**Réservation : Arrhes** : ..... €

**Frais annexes :**

Les charges de chauffage et électricité facturées suivant un forfait :

- 50 € pour une location en basse-saison       20 € pour une location en haute-saison

Option nettoyage du gîte (sur demande du locataire à la conclusion du contrat ou si l'état des lieux n'est pas concluant à la fin du séjour):

- 70 €

- Taxe de séjour (0.60 centimes d'euros par nuit et par personne majeures) :

.....  
.....

**Caution :**

Un chèque de caution de 300 € est demandé dès la signature du contrat de location.

Cette caution sera restituée au moment du départ, après déduction des frais éventuels de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré.

**Le versement des arrhes et de la caution devront faire l'objet de 2 chèques bien distincts, et devront être libellés à l'ordre du Trésor Public.**

**Les chèques vacances ANCV sont acceptés.**

A Berbezit, le .....

**LE BAILLEUR**

(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

A .....le .....

**LE LOCATAIRE**

(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Le Bourg  
43160 Berbezit**

Tél. 0471000143 – Fax : 0471001187

Mail : [mairie.berbezit@wanadoo.fr](mailto:mairie.berbezit@wanadoo.fr)

Horaires ouverture : mardi 9h-12h / vendredi 13h30-17h30